

30.00 crédits

Q1 et Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Van Wymeersch Brigitte (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	/
Thèmes abordés	Quel que soit le sujet, le mémoire de master permet à l'étudiant de : - réaliser une analyse critique et une synthèse d'une question scientifique donnée, - contextualiser une problématique en lien avec les connaissances actuelles, - exposer les résultats de son travail en justifiant ses choix méthodologiques, en argumentant ses hypothèses et en exposant scientifiquement les résultats obtenus.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : Le mémoire doit montrer l'aptitude de son auteur à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique, dont la qualité n'est pas nécessairement liée à l'étendue. Le mémoire est, au même titre que les autres formes d'enseignement, un moyen de formation constitutif des programmes où il est prévu. Il s'agit d'un travail de recherche demandé aux étudiants qui, à ce stade de la formation, doit être considéré comme initiant à la recherche dans la discipline concernée. Le mémoire consiste en un travail de recherche : "spécifique, vis-à-vis des autres activités d'enseignement ; " méthodique, dont les fondements sont assurées par la formation de base ; " intégré dans le programme et limité dans l'étendue du sujet. cf. Dispositions relatives au mémoire (http://www.uclouvain.be/61093.html)
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Le Règlement des mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres fixe les dispositions particulières applicables à l'ensemble des mémoires et TFE des programmes de la Faculté. La présente fiche complète ce Règlement dans les limites fixées par celui-ci. Le mémoire est supervisé par un promoteur. Si le sujet du mémoire le requiert ou à la demande de l'étudiant ou du promoteur, un co-promoteur peut être sollicité et désigné. L'étudiant doit soumettre son sujet pour approbation au promoteur. Le jury du mémoire est composé du promoteur et de deux lecteurs, désignés par le jury du master. Le mémoire est évalué en fonction de : - L'atteinte de ses objectifs. - La capacité à réaliser une synthèse pertinente et bien documentée. - L'investissement personnel et la capacité à discuter les choix méthodologiques. - La cohérence et la complétude du travail effectué. - La qualité et la pertinence de la formulation écrite et de l'illustration. L'étudiant défend son mémoire oralement à la date fixée par la faculté, en concertation avec le promoteur et les lecteurs de son mémoire. Cette défense consiste en une présentation orale de 15 minutes par l'étudiant, suivie de questions ou de remarques des lecteurs et (co-)promoteurs du mémoire. En application de l'article 73 du RGEE, le jury peut s'opposer à l'inscription d'un-e étudiant-e au mémoire dans le cas où l'étudiant-e n'aurait pas participé aux différentes étapes du dispositif pédagogique telles que détaillées ci-dessus et, a fortiori, si l'étudiant-e n'a pas suffisamment été en contact avec son promoteur/sa promotrice (hormis pour la validation du sujet du mémoire lors de sa première inscription en bloc 1 du master).
Méthodes d'enseignement	L'étudiant rencontre régulièrement son promoteur de mémoire pour lui faire part de l'avancement de ses recherches et pour recevoir des conseils. Ces rencontres sont prolongées par le "séminaire d'encadrement du mémoire" (LMUSI2890) où une participation active de l'étudiant est attendue. L'étudiant remet également régulièrement des parties de son mémoire à son promoteur qui en assure la correction dans les meilleurs délais. Le défaut de remise d'avant-projets du mémoire à son promoteur, expose l'étudiant à l'application de l'article 73 du RGEE.
Contenu	Le mémoire permet à l'étudiant de prouver qu'il a assimilé les principes des méthodes spécifiques à l'archéologue, à l'historien de l'art et au musicologue, par leurs applications à un sujet délimité en accord avec le promoteur, en prenant en compte le délai dans lequel le mémoire doit être achevé. Il s'agira pour l'étudiant de parcourir les étapes d'une recherche scientifique en cernant la problématique, l'heuristique, la critique, l'interprétation et

	la communication des résultats de son investigation. Le travail consistera en une contribution personnelle à la connaissance scientifique. Les mémoires peuvent adopter différentes orientations : - Établir l'état critique d'une question. - Réaliser une monographie ou un corpus portant sur un artiste, sur une oeuvre, un monument, une région, un site ou une collection archéologiques. - Produire une étude thématique, stylistique, iconographique, technologique. Dans le cas des étudiants qui réalisent une maîtrise en lien avec une pratique artistique, on peut envisager un mémoire qui comporte un volet consacré à la création d'une oeuvre et un volet consacré à son analyse critique.
Bibliographie	/
Autres infos	/
Faculté ou entité en charge:	EHAC

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie	MUSI2M	30		